

Liberté Égalité Fraternité



Service national d'Ingénierie aéroportuaire

« Construire ensemble, durablement »

Département SNIA-Ouest Unité instruction servitudes aéronautiques

Nos réf.: N° 2022/417

Vos réf.: Votre demande du 17/01/2022 Affaire suivie par: Thierry BAILLOUX snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél.: 02 28 09 27 10

Objet: PC04500042100101 - Centrale solaire au sol - Amilly (45)

Par courriel cité en référence, vous nous adressez pour avis, un dossier de permis de construire ci-dessus référencé pour l'implantation d'une centrale solaire au sol, d'une surface et d'une hauteur non précisées, sur des terrains situés sur la commune d'Amilly.

Je vous informe que le projet se situe en dehors de toute servitude aéronautique ou radioélectrique associée à des installations de l'aviation civile et qu'il ne sera pas gênant au regard des procédures de circulation aérienne publiées.

De plus, ce projet étant situé à plus de 3 kilomètres de toute piste d'aérodrome ou d'hélistation, il ne constituera aucune gêne visuelle pour les pilotes ou les contrôleurs, conformément à notre « Note d'Information Technique relative aux installations des panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes » du 27 juillet 2011.

En conséquence, je n'ai pas d'objection à formuler à l'encontre de ce projet.

Le Chef du Département SNIA-Ouest Christophe Perroquin

Christophe **PERROQUIN** christophe.p christophe.perroquin.dgac erroquin.dga +01'00'

Signature numérique de Christophe PERROQUIN Date: 2022.02.15 13:54:08

C

DDT 45

Madame Véronique TARAUD